



**APPEL À PROJET  
ACTION D'EDUCATION  
ARTISTIQUE ET CULTURELLE  
HORS TEMPS SCOLAIRE**



**DÉPÔT  
FICHE  
PROJET  
JUSQU'AU  
15 JUILLET  
2024**

**ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

**RENCONTRER. PRATIQUER. APPRENDRE.**

[www.pays-de-verdun.fr](http://www.pays-de-verdun.fr)



L'ambition du Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) est de **rendre l'art et la culture accessibles aux enfants et aux jeunes de 0 à 25 ans.**

Sous l'impulsion de la Drac Grand Est, du Rectorat de l'Académie Nancy-Metz et du Conseil Départemental de la Meuse, le Pays de Verdun coordonne ce dispositif **à l'échelle des 8 intercommunalités du Nord Meusien.**

Les communautés de communes Argonne-Meuse, Damvillers-Spincourt, Pays d'Etain, Pays de Montmédy, Stenay-Val Dunois, Territoire de Fresnes en Woëvre, Val de Meuse-Voie Sacrée et la communauté d'agglomération du Grand Verdun s'unissent pour que l'éducation artistique soit **un projet au plus près des territoires.**

Acteurs institutionnels, artistiques, culturels, associatifs et territoriaux se mobilisent pour co-construire des actions qui encouragent la participation à la vie artistique et culturelle. Notre objectif commun : **proposer à tous les jeunes meusiens un parcours culturel diversifié, ambitieux et fédérateur.**

Vous êtes une communauté de communes ? Un partenaire culturel ? Une structure qui accueille des enfants ou des jeunes ?

Vous souhaitez mettre en œuvre un projet d'éducation artistique et culturelle en direction d'enfants ou de jeunes de 0 à 25 ans ?

## **Alors ce dispositif peut vous intéresser !**

Une action d'EAC doit impérativement mettre en œuvre les étapes suivantes :

### **LES 3 PILIERS DE L'EAC**

- la rencontre avec un artiste, une œuvre ou un lieu culturel.
- La pratique artistique dans le cadre d'ateliers qui donnent lieu à une restitution publique.
- l'acquisition de connaissances, le développement de la sensibilité.



## Construire un projet d'EAC hors temps scolaire

**LE CTEAC est un projet concerté qui se co-construit à plusieurs.**

Entre une structure qui accueille des enfants ou des jeunes (accueil péri ou extra scolaire, association, établissement médico-social, etc.), un partenaire culturel (salle de spectacles, cinéma, musée, Mjc, médiathèque, atelier d'art, théâtre ...) et le référent EAC de sa communauté de communes.

Visiter une exposition, aller voir un spectacle et faire un bord plateau, découvrir un lieu patrimonial ou rencontrer un artiste dans son atelier... : **aller à l'extérieur** est une étape indispensable à tout projet.

**Les ateliers de pratique artistique** sont encadrés par un artiste intervenant choisi en lien avec le partenaire culturel (16h à 40h d'ateliers par projet).

**La restitution publique** finale est l'occasion de convier les familles, accompagnateurs, publics des structures de proximité et les habitants en général.

Il n'y a **pas de nombre d'enfants minimum** pour mettre en place un projet, mais leur assiduité est indispensable.

**Tous les champs artistiques** peuvent être sollicités: Musique & chant choral - écriture, lecture & oralité - éducation aux médias et à l'information (E.M.I.) - architecture, design, métiers d'art - archéologie, patrimoine - culture scientifique et technologique - numérique (jeux vidéo, musique assistée par ordinateur et croisements...) - arts plastiques, photographie, vidéo - cinéma - théâtre, marionnettes - danse - arts du cirque..

- La mixité ou la mobilité des publics, sur une ou plusieurs étapes du projet.
- L'ouverture sur le territoire en associant d'autres établissements ou différentes intercommunalités ou divers acteurs locaux.
- L'accès à l'art et à la culture pour les jeunes qui en sont les plus éloignés (grande ruralité, décrochage scolaire...)

**UNE  
ATTENTION  
TOUTE  
PARTICULIÈRE  
SERA PORTÉE A  
CES PROJETS**





## Calendrier

### Du 15 avril au 15 juillet 2024

- Dépôt de la fiche projet

### Septembre / octobre 2024

- Instruction des projets en comité technique et validation en comité de pilotage

### Début novembre 2024

- Réponse aux porteurs de projets

### Début novembre 2024 à août 2025

- Réalisation de l'action et bilan

## Pour répondre à cet appel à projet

Une fiche projet est disponible :

- [en cliquant ici](#)
- [sur le site internet du Pays de Verdun](#)
- par mail à [gpichon@pays-de-verdun.fr](mailto:gpichon@pays-de-verdun.fr)

Une fois complétée, la retourner à [gpichon@pays-de-verdun.fr](mailto:gpichon@pays-de-verdun.fr)

## Pour les projets qui articulent temps scolaire et hors temps scolaire

2 dossiers sont à déposer :

- 1 fiche projet hors temps scolaire
- 1 dossier sur Adage pour l'établissement scolaire

**POUR TOUTE  
QUESTION**

Guillemette PICHON  
Coordinatrice CTEAC  
[gpichon@pays-de-verdun.fr](mailto:gpichon@pays-de-verdun.fr)  
03 72 61 05 86



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun  
3 place de la mairie 55100 Bras sur Meuse

